



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 09 décembre 2020
affiché ou publié le mercredi 09 décembre 2020
identifiant de télétransmission 073-200069110-20201203-lmc1H24496H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H24496H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 décembre 2020

n° 081-20

Objet : RS - Approbation de l'avenant n° 5 au marché F16054 - Réalisation du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales

- date de convocation le 27 novembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi trois décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 33

| | |
|--------------------------------|--|
| Aillon-le-Jeune | Serge Tichkiewitch |
| Aillon-le-Vieux | |
| Arith | Cécile Trahand |
| Barberaz | Arthur Boix-Neveu |
| Barby | |
| Bassens | |
| Bellecombe-en-Bauges | Eric Delhommeau |
| Challes-les-Eaux | |
| Chambéry | Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Thierry Repentin - Corinne Charles - Franck Morat |
| Cognin | |
| Curienne | |
| Doucy-en-Bauges | |
| Ecole | Hervé Ferroud-Plattet |
| Jacob-Bellecombette | Brigitte Bochaton |
| Jarsy | |
| La Compôte | Jean-Pierre Fresso |
| La Motte-en-Bauges | |
| La Motte-Servolex | Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux |
| La Ravoire | Grégory Basin - Alexandre Gennaro |
| La Thuile | |
| Le Châtelard | |
| Le Noyer | Philippe Gamen |
| Les Déserts | |
| Lescheraines | |
| Montagnole | |
| Puygros | |
| Saint-Alban-Leysse | Michel Dyen |
| Saint-Baldoph | Christophe Richel |
| Saint-Cassin | Jocelyne Gougou |
| Sainte-Reine | Philippe Ferrari |
| Saint-François de Sales | |
| Saint-Jean-d'Arvey | Christian Berthomier |
| Saint-Jeoire-Prieuré | Jean-Marc Léoutre |
| Saint-Sulpice | Marcel Ferrari |
| Sonnaz | Daniel Rochaix |
| Thoiry | |
| Vérel-Pragondran | |
| Vimines | Corine Wolff |

• conseillers excusés : 19

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Martin Noblecourt - Marie Perrier - Christophe Pierreton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Josette Rémy - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 décembre 2020

délibération n° 081-20

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 5 au marché F16054 - Réalisation du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que fin 2016, Grand Chambéry a attribué le marché F16054 au groupement Sépia Conseils / UW Urbanwater / Profil IDE / Programmes Urbains / Tereo / Paillat Conti&Bori, dont le mandataire est Sépia Conseils, pour la réalisation du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales.

Ce marché est composé de trois tranches :

- tranche ferme, organisée en trois volets :
 - o réduction des désordres actuels liés à la gestion des eaux pluviales,
 - o accompagnement du développement du territoire,
 - o service de gestion des eaux pluviales (missions, coûts, transfert de compétence et organisation),
- tranche optionnelle n° 1 : études complémentaires par secteur pour l'identification des solutions les plus pertinentes aux problèmes les plus cruciaux,
- tranche optionnelle n° 2 : prestation d'assistance pour la réalisation de l'enquête publique pour le zonage des eaux pluviales.

Le montant total initial du marché s'élève à 282 325 € HT :

- tranche ferme : 267 825 € HT,
- tranche optionnelle n° 1 : 8 000 € HT,
- tranche optionnelle n° 2 : 6 500 € HT.

Sans incidence sur le montant du marché, trois avenants ont été nécessaires, pour tenir compte de la fusion de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole et de la Communauté de communes du Cœur des Bauges, de la nécessité d'ajout de prestations (réunions complémentaires, tracé et tirage de plans) et d'une modification de la répartition initiale de certaines prestations du volet 2 (accompagnement du développement du territoire) entre les membres du groupement.

Un quatrième avenant a pris en compte l'adaptation de certaines missions du volet 2 en lien avec le calendrier de mise en œuvre du PLUi HD de Grand Chambéry applicable en février 2020 et la prise de compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » qui ont conduit à un changement de prestataire affecté à ces missions.

Le présent avenant n° 5 a pour objet d'intégrer les plus-values et moins-values suivantes.

Plus-value sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un outil de consultation interactif des règles du zonage pluvial

Le zonage étant constitué de plusieurs cartes distinctes, il s'est avéré nécessaire, pour le public comme pour les services de Grand Chambéry, de développer un outil en ligne pour une aide à la consultation des règles du zonage.

Cet outil a été développé par Business Géographique et Grand Chambéry. Pour cela, une mission complémentaire d'assistance a été confiée à Sépia Conseils pour la structuration des données, la fourniture de tables de correspondance et la vérification de l'outil produit.

La prestation réalisée par Sépia Conseils s'élève à 4 200 € HT.

Plus-value sur les prestations d'ajustement des pièces du zonage pluvial pour le dossier d'enquête publique

A la suite de l'enquête publique réalisée pour le zonage des eaux pluviales, la commission d'enquête a émis un avis défavorable, estimant que les documents produits en support des zonages n'ont pas permis une information suffisante du public.

L'enquête publique doit être relancée, nécessitant de compléter les dossiers supports par des outils et des documents adaptés, et la mise à disposition du public de l'outil de consultation informatique des règles du zonage des eaux pluviales.

Sépia Conseils a effectué cette prestation, pour un montant de 1 750 € HT.

Moins-value sur l'annulation de la prestation du volet 3 intitulée « évaluer les moyens nécessaires, le transfert des compétences et les coûts »

Cette prestation, à charge de la société Paillat Conti&Bori, ne sera pas réalisée. En effet, la définition de la compétence et la mise en œuvre de la CLECT n'ont pas abouti.
Le montant de cette prestation est de 1 900 € HT.

L'avenant n° 5 induit une plus-value sur le montant du marché de 4 050,00 € HT, soit une augmentation de 1,43 % environ du montant initial du marché.

Tranche ferme

| | |
|---|------------------------|
| Montant initial | 267 825,00 € HT |
| Montant après avenant 4 | 268 375,47 € HT |
| Plus-value Sépia Conseils | + 5 950,00 € HT |
| Moins-value Paillat Bori&Conti | - 1 900,00 € HT |

Total marché

| | |
|----------------------------------|------------------------|
| Montant initial | 282 325,00 € HT |
| Montant avenant n° 5 | + 4 050,00 € HT |
| Nouveau montant du marché | 286 375,00 € HT |

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché F16054,

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 5 au marché F16054,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 081-20

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 5 au marché F16054 - Réalisation du schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 03 décembre 2020

Annexe(s) : Avenant

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201203-lmc1H24496H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24496H1

Date de transmission en Préfecture : 09 décembre 2020

Date de réception en Préfecture : 09 décembre 2020

Période d'affichage : du au